

Cycle 4	Ce que je dois retenir ...	Fiche de connaissance :			
		Niv	Code	Validé :	
Maîtriser les règles de la propriété intellectuelle et de l'intégrité d'autrui		1	T5	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Maîtriser les règles de la propriété intellectuelle et de l'intégrité d'autrui (respect de la vie privée, etc).

T5

Mots clés

La Propriété intellectuelle : est un ensemble de droits accordés à un auteur ou un inventeur sur ses créations ou ses inventions.

Le copyright : Droit exclusif d'un auteur sur l'exploitation de son oeuvre. Symbole indiquant ce droit (©).

Le copyleft : Désigne un type de copyright ouvert qui autorise chacun à utiliser ou transformer un élément à condition que les transformations soient libres également.

Propriété intellectuelle

Propriété industrielle

- ✗ Créations techniques (brevet)
- ✗ Créations ornementales (dessins et modèles)
- ✗ Signes distinctifs (marque, nom de domaine, appellation d'origine)

Propriété littéraire et artistique

- ✗ Droit d'auteur (littéraire, musicale, logiciels)
- ✗ Droits voisins (artistes-interprètes, producteurs de vidéogrammes, entreprises de communication audiovisuelle)

Attention sans l'autorisation de l'auteur, il est interdit de reproduire ou de diffuser une œuvre.

INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) : est un établissement public, placé sous la tutelle du ministère de l'économie, de l'Industrie et du Numérique. Il a pour mission :

- ✗ Recevoir les dépôts et délivrer les titres de propriété intellectuels (brevet, marque...)
- ✗ Participer à l'élaboration du droit de la propriété industrielle

Mots clés

L'intégrité d'autrui : chaque personne a droit au respect de son intégrité physique et morale.

Toute personne bénéficie des droits suivants : droit à l'intimité, droit au secret des correspondances privées, droit à la réputation, droit à l'image, droit au respect de la vie privée... Il convient de respecter ces droits y compris **sur internet**.

Le droit à l'image : Le principe est qu'il est nécessaire de recueillir le consentement d'une personne préalablement à la diffusion de son image. Si la personne est mineure, il faut l'autorisation de son représentant légal.

La responsabilité des élèves

Mineur, l'élève n'encourt aucune responsabilité légale pour les actes dommageables dont il est l'auteur. Une responsabilité du fait personnel ou des choses en tant que gardien ne pèsera sur lui seulement s'il est âgé de plus de 18 ans ou émancipé après 16 ans. La réparation des dommages causés par l'élève incombera aux parents.

Remarque : une autorisation n'est valable juridiquement que si elle est sous forme écrite et signée.

Citer ses sources :

Il est important lorsque l'on produit un document, de vérifier et de citer les sources de nos informations c'est à dire, citer les adresses internet des sites et le nom des livres utilisés... C'est un réflexe à acquérir.



Le viaduc de Millau avant la jonction

Adresse de l'image :

→ <http://mappemonde.mgm.fr/actualites/viaduc1.jpg>

Source de l'image

Auteur : Photographie: Y. Chopin, Crédit photo: Compagnie Eiffage